

MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

1

07-09-1995

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: *JF.* / 5124001 / Dossier pédagogique 50775

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - MULTIMEDIA - DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 757302U21C1

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL D'ENS. TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

 RUE DU PUIITS COMMUNAL, 114
 6240 FARCIENNES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 757302 U21C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	Classement des cours(5)	Code U (6)	nombre de périodes (7)
Laboratoire d'informatique	CT	S	64
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
2. Part d'autonomie		P	16
TOTAL DES PERIODES			80

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

N.B. Le prof et l'enseignant répondent aux seuls critères des titres requis.

Avis favorable

LE 21.08.95

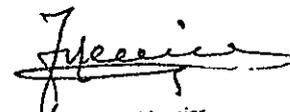


E. LAMOTTE
b. Décision de l'Administration pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~AS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.9 AOUT 1995

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

1. Finalités.

1.1 Finalités générales

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

- Permettre d'utiliser un domaine d'application du Multimédia.
- Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires au développement d'applications multimédia.

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

2. Capacités préalables requises.

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si, placé dans la situation suivante:

- face à un système informatique multimédia connu;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement informatique multimédia

il est au moins capable:

- de définir, d'installer et de configurer un logiciel de traitement multimédia;

et

- soit de définir les principales caractéristiques du son et d'utiliser un logiciel d'acquisition et de traitement du son;
 - soit de définir les principales caractéristiques de l'image et d'utiliser un logiciel d'acquisition et de traitement adapté à son format;
 - soit d'acquérir une séquence vidéo, de la traiter, de la visualiser.
- Titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'unité de formation "INFORMATIQUE - MULTIMEDIA - GESTION DES DONNEES".

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

3. Recommandations particulières pour la formation des groupes.

Durant les temps d'utilisation des ordinateurs et autres appareils, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

4. Programme.

L'étudiant sera capable de:

1. Découvrir:

- les domaines d'application du développement Multimédia;
- les configurations matérielles minimales de développement et d'exécution des applications, et leur installation;
- la configuration logicielle de base des systèmes hôtes.

2. Comprendre l'organisation générale d'un logiciel de développement multimédia

- choisir, installer et configurer le logiciel.

3. Utiliser un logiciel de développement:

- éléments d'algorithmique;
- développement de séquences interactives;
- intégration simultanée des données multimédia;
- réalisation d'un projet personnel.

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

5. Fixation des capacités terminales.

La compétence de l'étudiant sera jugée sur base de la présentation d'un développement personnel qui permettra de vérifier s'il est au moins capable:

- de définir une application dans le domaine multimédia;
- de créer un scénario adapté et ordonné;
- d'utiliser des éléments de base de programmation (variables, tests, fonctions,...);
- d'utiliser les fonctions d'intégration de données multimédia;
- de préparer le transfert de l'application avec documentation support.

Section : Informatique - Multimédia - Développement
d'applications

Enseignement secondaire de transition - degré supérieur

6. Profil du chargé de cours.

Dans chacun des cours, le chargé de cours sera un enseignant dont l'expérience utile dans les domaines informatique, multimédia et développement d'applications sera dûment attestée.